

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 14 février 2014  
(convocation du 3 février 2014)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Février Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUIZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUIZIN Michèle à partir de 11 h 30  
M. DUPRAT Christophe à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12 h 20  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. QUERON Robert à partir de 10 h 55  
M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 00  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 H 55  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 H 10  
M. SOUBIRAN Claude à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 H 20  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine  
M. BOUSQUET Ludovic à Mme BREZILLON Anne  
M. BRUGERE Nicolas à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 H 10  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain  
Mme COLLET Brigitte à M. SOLARI Joël à partir de 12 H 20  
M. DAVID Jean-Louis à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25  
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique à partir de 12 H 05  
M. DELAUX Stephan à M. DAVID Yohan à partir de 12 h 20

Mlle DELTIPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11 H 05  
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 10 H 50  
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 H 30  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 H 35  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme LIRE Marie-Françoise  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11 H 40  
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle  
Mme LAURENT Wanda à Mme PIAZZA Arielle  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme PARCELIER Muriel à M. BRON Jean-Charles  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 H 15  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne  
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVEYRE Matthieu jusqu'à 10 H 15  
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

### EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Association Les arts au mur - Programme d'actions 2014 de l'Artothèque de Pessac - Subvention de fonctionnement de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation**

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Une artothèque fonctionne comme une bibliothèque, elle permet à tous les publics de choisir et d'emporter pour une somme modique une œuvre d'art contemporain originale chez soi ou sur son lieu de travail. En promouvant l'art à domicile, l'artothèque instaure un nouveau type de relation avec l'art et favorise la connaissance et la diffusion de l'art contemporain auprès de publics diversifiés. L'Artothèque de Pessac construit par le biais du prêt d'œuvres une relation privilégiée entre l'art contemporain et tous les publics – particuliers, scolaires, universités, collectivités, hôpitaux, maisons de retraites, espaces sociaux, prison...

L'association Les arts au mur créée en 2000, qui porte L'Artothèque de Pessac et dont la Communauté urbaine de Bordeaux est adhérente depuis 2011, a pour ambition de favoriser l'intercommunalité culturelle ou le travail en commun des structures de l'agglomération, et d'accompagner les processus de métropolisation.

Structure unique en Aquitaine, l'Artothèque de Pessac a une dimension transcommunale, au service des publics de toute la Communauté urbaine de Bordeaux (ce qui représente 80% des publics) et d'Aquitaine autour de ses différents projets dans et hors les murs.

Depuis 2011, l'Artothèque travaille avec la Mission Commande publique artistique de la Cub autour d'un projet de sensibilisation à l'art contemporain destiné aux agents de la Cub, notamment ceux en lien avec la commande publique.

Ce projet concerne la mise en place d'une quarantaine d'œuvres de l'Artothèque au sein de services de la CUB : Direction des bâtiments et moyens, CGEP 7e circonscription, Direction du développement durable et de la participation, Direction des stratégies métropolitaines et de l'innovation, Direction des ressources humaines.

Les œuvres sont installées dans les bureaux des agents en ayant exprimé le souhait. A chaque nouvel accrochage, trois fois par an, une séance de médiation personnalisée est assurée par le médiateur de l'Artothèque.

En 2014, dans le cadre de l'Été métropolitain, l'Artothèque présente un projet dans l'itinérance « Arts visuels », du centre de Pessac à l'arrivée au Pôle Intermodal (œuvre de Laurent Le Deunff) jusqu'au site du Bourgailh où est installé le nouveau refuge péri-urbain « le Tronc creux » et l'Institut Bergonié : expositions à l'Artothèque, parcours d'œuvres en centre ville exposées chez les commerçants, parcours d'œuvre réalisées in situ dans cinq lieux : Médiathèque Jacques Ellul, Maison le Corbusier, Cité Frugès, Hôpital Xavier Arnozan, Site du Bourgailh à Pessac, Institut Bergonié à Bordeaux.

Ces œuvres sont des commandes spécifiques faites aux artistes (créations) par l'Artothèque à l'occasion de ce projet. Toutes sont accessibles le long de la liane 4 ou du Tram C.

Une exposition de photographies de Nino Laisné coproduite avec le FRAC Aquitaine sera présentée le long de la ligne de Tram A dans les panneaux d'affichage.

Des projets seront également mis en œuvres en septembre lors de la rentrée sur le campus à destination des Publics étudiants, en synergie avec d'autres opérateurs œuvrant dans le cadre de l'Été métropolitain.

La participation de la Communauté Urbaine a été prévue dans le contrat de codéveloppement de la ville de Pessac (fiche action 10).

La Communauté urbaine qui a soutenu financièrement l'association Les Arts au Mur en 2012 à hauteur de 12 500€ et en 2013 à 27 500€, a donc été invitée à participer à hauteur de 35 000€, correspondant notamment au travail de développement de l'artothèque dans sa dimension transcommunale (12 500€) et la médiation culturelle à l'occasion de l'Été Métropolitain (22 500€), dans le cadre d'un budget de fonctionnement en 2014 de 272 250€ TTC. répartis de la manière suivante :

<b>DEPENSES</b>	<b>€ TTC</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€ TTC</b>
Charges	43 900	Ventes	49 370
Services extérieurs	10 550	Etat	15 900
Autres services extérieurs	34 525	CRA	45 000
Impôts et taxes	3 600	Cub	35 000
Charges de personnel	134 450	Ville de Pessac	105 000
Autres charges de gestion courante	800	Cnasea	21 980
Dotation aux amortissements	4 425		
Acquisitions œuvres	40 000		
<b>TOTAL</b>	<b>272 250</b>		<b>272 250</b>
<i>Contributions volontaires et nature</i>	<i>25 850</i>		<i>25 850</i>

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

## **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n°2011/0778 du 25/11/2011 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole »,

**Entendu** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** le programme d'actions 2014 de l'Artothèque Les Arts au Mur relève de la catégorie des actions transcommunales,

### **DECIDE**

**Article 1** : il est attribué une subvention de 35 000€ au bénéfice de l'association Les Arts au Mur au titre de l'exercice 2014, et sur la base d'une assiette subventionnable de 272 250€ T.T.C

**Article 2** : Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est autorisé à signer la convention ci-annexée, relative au règlement de la subvention précitée,

**Article 3** : Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est autorisé à signer la convention d'objectifs 2014-2016 de l'association Les Arts au Mur ci-annexée, conclue entre l'Etat, la Région Aquitaine, le Conseil Général de Gironde et la Cub,

**Article 4** : la dépense relative au règlement de cette subvention sera imputée sur l'opération 05P141O001 Soutien à l'offre culturelle, chapitre 65, article 6574, fonction 33, CDR UA01 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 février 2014,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
6 MARS 2014

PUBLIÉ LE : 6 MARS 2014

Mme. FRANÇOISE CARTRON